

BP JEPS

ANIMATION SOCIALE

ALTERNANCE- NIVEAU IV

OBJECTIF

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « Animateur », mention « Animation Sociale » est un diplôme d'Etat, délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, homologué de niveau IV (Registre National des Certifications Professionnelles).

Il s'agit de former des animateurs professionnels capables d'élaborer et de mettre en place des projets d'animation de proximité, de médiation, de prévention permettant le lien social, le maintien de l'autonomie, l'inclusion sociale.

Il peut être accessible par la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).



MODALITÉS

DURÉE DE FORMATION

600 heures en centre

De novembre N à janvier N+2 soit 15 mois de formation

ÉVALUATION

- Document écrit expliquant la conception, la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance. Ce document constituera le support d'un entretien avec 2 évaluateurs.
- Le candidat remet un document présentant un cycle d'animation intégré dans le projet. Il conduit une séance de ce cycle d'animation auprès d'un groupe, dans sa structure d'alternance. Animation suivie d'un entretien avec 2 évaluateurs

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 30 ans
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou AFPS ou PSE1/2 ou AFGSU ou STT
- Justifier d'une expérience d'animateur auprès de tout public d'une durée minimale de 200 h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- Ou bien être titulaire d'une des qualifications suivantes : BAPAAT; BP JEPS ; CQP « animateur périscolaire » ou « animateur de loisirs sportifs » ; BAFA ou BAFD, Bac pro / DE/ spécialisé... (à voir avec le centre)

FINANCEMENT

Apprentissage : parcours financé par le Conseil Régional

Apprenti : avoir entre 16 et 30 ans

PROGRAMME

La formation en centre et en entreprise, s'organise autour de 4 unités capitalisables (UC) qui devront permettre aux stagiaires de :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,
- UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale,
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation sociale,

FORMATION EN ENTREPRISE

L'alternance en entreprise se déroule dans des associations de quartiers, centres sociaux, Foyers Jeunes Travailleurs, Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, Maisons de retraite, centres spécialisés pour personnes en situation de handicap, Centres d'accueil pour demandeurs d'asile, Centres provisoires d'hébergement, Hôpitaux, centres d'accueil d'urgence...

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

Le titulaire de ce BP JEPS est autorisé à exercer les fonctions d'animateur social, médiateur, animateur/médiateur dans des services municipaux, des structures associatives, dans le secteur social, médico-social,...